

# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Conjoncture de l'Emploi et Marché du Travail

Numéro 293 - 14 août 1992

## LE CHOMAGE PARTIEL EN 1991

**La détérioration de la conjoncture économique au dernier trimestre 1990 a entraîné un regain du chômage partiel qui baissait depuis 1984. De 1990 à 1991 le recours au chômage partiel a triplé.**

**Il est passé de 2.5 millions journées indemnisables demandées par les entreprises en 1990 à 7.6 millions en 1991.**

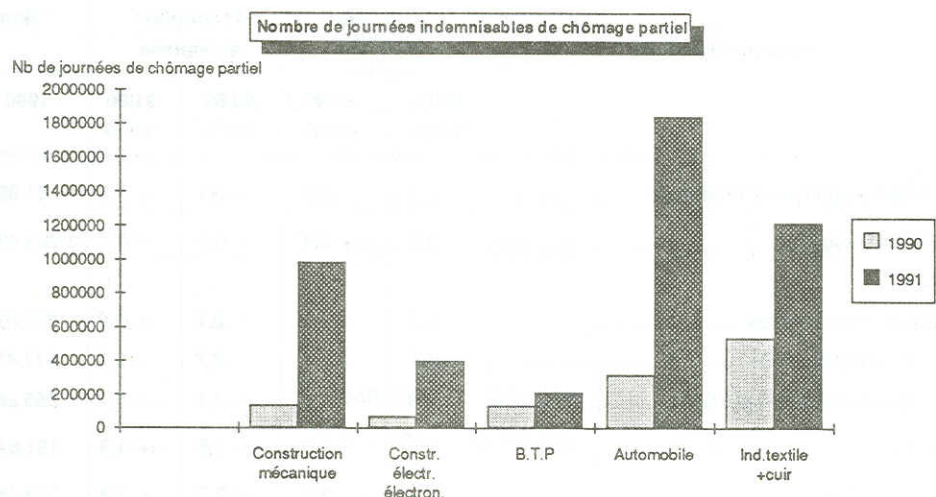
**Cette évolution est due principalement à une augmentation très forte des demandes du secteur automobile.**

### **Une augmentation très forte dans l'industrie automobile.**

L'accroissement des demandes de chômage partiel s'est concentré sur le secteur industriel qui a représenté 89 % de l'ensemble du dispositif contre 75 % en 1990.

Le secteur des biens d'équipement, dont fait partie l'automobile, et celui du textile et cuirs, constituent les principaux utilisateurs de la mesure en 1991 (cf. graphique ci-dessous).

L'évolution la plus forte a été constatée dans les biens d'équipement et notamment le secteur automobile qui a sextuplé ses demandes. Avec 1,8 millions de journées indemnisables il a représenté, à lui seul, un quart de l'ensemble de la mesure.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris-07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Consécutivement au ralentissement de l'investissement, et à la perception de son caractère conjoncturel, de fortes hausses du chômage partiel ont aussi été enregistrées dans les secteurs de la construction mécanique (+613%) et de la construction électrique et électronique (+ 500 %) (cf. tableau 1). Ces secteurs ont représenté 18 % de l'ensemble des demandes en 1991. Dans ces branches, le chômage partiel permet de ne pas licencier un personnel très qualifié qu'il serait difficile de réembaucher sur le marché du travail.

Malgré une augmentation en 1991 de son contingent annuel d'heures indemnisables de 600 à 700 heures par salarié (cf. encadré) l'industrie textile n'a pas accru ses demandes de chômage partiel autant que l'ensemble des autres branches (+ 126 % en 1991/1990 contre + 210 % pour l'ensemble des branches : cf. tableau 1). Signe du caractère plus structurel de ses difficultés, l'emploi salarié a beaucoup baissé dans ces secteurs (- 6,3 % pour le textile en 1991 et - 8,5% pour le cuir). Avec 1,2 millions de journées indemnisables ces deux branches représentent 16 % de l'ensemble en 1991 contre 22 % en 1990 et 33 % en 1989.

Le recours au chômage partiel est resté assez modéré dans le BTP, les services, et les commerces; en effet l'évolution de la production dans ces branches s'est ralentie tout en restant positive (cf. tableau 2).

Tableau 1 - Nombre de journées de chômage partiel dans certaines branches d'activité

Branches d'activité	1990	1991	1990/1991 en %
Construction mécanique .....	138 068	984 780	613,3
Construction électrique et électronique .....	66 255	398 842	502,0
Bâtiment, travaux publics .....	131 590	212 887	61,5
Automobile .....	319 590	1 842 490	476,5
Industrie textile, habillement .....	538 322	1 215 570	125,8
<b>Ensemble des branches .....</b>	<b>2 449 053</b>	<b>7 600 610</b>	<b>210,3</b>

Les règles de l'indemnisation du chômage partiel ont été modifiées en 1991 :

- Au 1er mars et surtout au 1er juillet 1991 les barèmes d'indemnisation du chômage partiel ont été revalorisés. Depuis le 1er juillet 1991, l'Etat verse une allocation spécifique de 18 Francs par heure contre 12,82 Francs au 1er Mars 1991.

Par contre l'allocation complémentaire versée par l'entreprise à ses salariés en chômage partiel a été réduite depuis juillet 1991 à 9 francs par heure au lieu de 14,18 Francs antérieurement.

L'allocation minimale est donc de 27 Francs par heure ce qui représente 82,7 % du SMIC brut horaire; au dessus de ce plancher l'entreprise verse au salarié 50 % de sa rémunération horaire brute.

- De plus le contingent annuel d'heures indemnisables est passé de 500 à 600 heures par salarié dans l'ensemble des branches et de 600 à 700 heures dans le textile et l'habillement.

Tableau 2 - Evolution du Chômage partiel comparée à celle de la production et des effectifs salariés par secteurs

Secteurs d'activité	Effectifs salariés		Production en volume		Nombre de journées indemnisables de chômage partiel			
	90/89 en %	91/90 en %	90/89 en %	91/90 en %	1990	1991	90/89 en %	91/90 en %
Industrie agricole et alimentaire .....	- 0,7	0,3	+ 2,1	+ 1,5	61.993	80.541	- 16,7	+ 29,9
Industrie totale .....	0,0	- 2,4	- 0,9	+ 0,7	1.829.454	6.732.221	+ 36,1	+ 268,0
<i>Dont :</i>								
<i>Biens intermédiaires .....</i>	0,3	- 2,0	- 2,1	+ 0,2	470.637	1.404.263	+ 93,8	+ 198,4
<i>Biens d'équipement .....</i>	0,7	- 2,1	2,7	- 1,7	611.472	3.455.832	+ 74,9	+ 465,2
<i>Biens de consommation .....</i>	- 1,3	- 3,2	+ 1,1	+ 1,7	685.268	1.791.370	+ 1,9	+ 161,4
B T P .....	0,8	- 1,0	+ 1,8	+ 1,3	131.818	212.887	- 22,6	+ 61,5
Commerces .....	1,0	0,5	+ 2,2	+ 1,2	103.484	79.468	+ 16,2	- 23,2
Services marchands .....	3,2	2,7	+ 5,8	+ 4,6	201.142	302.256	+ 37,9	+ 50,3
<b>Total .....</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 0,2</b>			<b>2.449.053</b>	<b>7.600.610</b>	<b>+ 36,0</b>	<b>+ 210,3</b>

Source : INSEE - S.E.S.

### **Beaucoup de demandes émanent encore d'entreprises de taille moyenne.**

Le très fort développement de la demande du secteur automobile a déformé la structure par taille des entreprises bénéficiaires de la mesure.

Les demandes de chômage partiel des entreprises de moins de 200 salariés sont passées de 1,5 à 3,4 millions de journées indemnisables de 1990 à 1991 soit plus qu'un doublement alors que celles des entreprises de plus de 200 salariés sont passées de 1 à 4,2 millions de journées soit un quadruplement.

L'importance des petites et moyennes entreprises reste cependant effective puisque 45 % des demandes émanent toujours d'entreprises de moins de 200 salariés qui représentent 93 % du nombre des établissements ayant eu recours au chômage partiel.

### **Des périodes chômées un peu moins longues.**

Le nombre de jours chômés par salarié concerné a été en moyenne de 5 jours par mois en 1991. Ce chiffre était de 6 jours par mois en 1990. En moyenne le chômage partiel a donc touché plus de personnes en 1991 mais sur un moins grand nombre de jours par mois. Cette mesure concernait 430.000 personnes en 1990; elle en a touché 1,5 million en 1991.

Les disparités selon les branches restent du même ordre que l'année précédente : le nombre moyen de jours chômés par mois est plus fort dans l'agriculture (11 jours), le BTP (10 jours) et le tertiaire (7 jours) que dans l'industrie où il se stabilise à 5 jours par mois.

### **Les difficultés conjoncturelles : motif quasi unanime.**

Dans 91 % des cas les demandes d'indemnisation ont été motivées en 1991 par un manque de commandes dû au mauvais climat conjoncturel (cf. tableau 3). A l'inverse les demandes pour causes de transformations et restructurations ont été quasiment inexistantes (0,74 %) alors qu'elles représentaient 3,6 % en 1989.

Tableau 3 - Nombre de journées indemnisables

	1990	1991	Structure 1991 en %	Évolution 91/90 en %
<b>CAUSES</b>				
Conjoncture économique .....	1 876 809	6 916 444	91,0	268,5
Difficultés d'approvisionnement .....	79 680	212 617	2,8	166,8
Sinistres .....	73 132	90 507	1,2	23,8
Intempéries de caractère exceptionnel .....	209 867	103 388	1,4	- 50,7
Transformations et restructurations .....	62 614	56 170	0,7	- 10,3
A. Circonstances exceptionnelles .....	146 951	221 484	2,9	50,7
<b>FORMES</b>				
<b>Réduction horaire :</b>				
- Tout l'établissement .....	348 237	931 026	12,2	167,4
- Une partie de l'établissement .....	1 574 104	5 082 036	66,9	222,9
<b>Arrêt temporaire :</b>				
- Tout l'établissement .....	193 654	294 502	3,9	52,1
- Une partie de l'établissement .....	331 809	1 291 848	17,0	289,3
<b>Total .....</b>	<b>2 449 053</b>	<b>7 600 610</b>	<b>100,0</b>	<b>203,3</b>

Dans la majorité des cas le chômage partiel a lieu sous forme d'une réduction horaire d'une partie de l'établissement.

La montée du chômage partiel, observée en 1991 dans l'industrie a été précédée en 1990 d'une réduction de la composante la plus flexible des effectifs comme le personnel intérimaire ou les salariés ayant des contrats à durée déterminée ; mais l'industrie n'a pas continué à réduire son recours à l'intérim en 1991.

Au premier trimestre 1992, les chiffres du chômage partiel restent au palier élevé de 730.000 journées indemnisables en moyenne en données C.V.S. Ces données récentes proches de celles du quatrième trimestre 1991 n'enregistrent pas d'amélioration de la conjoncture et laissent présager un niveau élevé du chômage partiel pour 1992.

Véronique GENTHON.

## LES STATISTIQUES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR MINITEL

**Taper 3615 INFO**  
**Mot-clé : STAT**

### Informations disponibles

- Une rubrique actualités
- Les tableaux des données les plus récentes
  - **marché du travail** : 25 tableaux (effectifs salariés, demandes et offres par région et France entière, demandes par motif, chômage partiel et travail temporaire);
  - **salaires et durée du travail** : 17 tableaux (indice des taux de salaires par secteur, durée du travail et historique du SMIC);
  - **politiques de l'emploi** : 8 tableaux (flux d'entrée et cumuls annuels des principales mesures : jeunes, chômeurs longue durée, création et promotion d'emploi, accompagnement des restructurations);
  - **conflits du travail et relations professionnelles** : 12 tableaux (répartition des conflits et élections aux comités d'entreprise).

**PREMIÈRES INFORMATIONS** – ISSN 0298-430 X  
Directeur de la Publication : Paul KOEPP.  
Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,  
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.  
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

**TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :**  
Premières Informations (50 numéros par an) **500 F**  
L'abonnement part du premier numéro de l'année.  
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.  
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.